



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Direction de l'aménagement, de l'environnement et
des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 36 04, F +41 26 305 36 09
www.fr.ch/daec

Réf : DC/mb

Recommandée

Administration communale de Hauterive
Route de Posieux 4
1730 Ecuwillens

Fribourg, le 23 novembre 2017

Réseau routier cantonal

Hauterive, Nouvelle liaison routière Marly-Matran – Fixation d'une zone réservée

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers communaux,

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions vous informe de sa volonté de publier la fixation d'une zone réservée en vue d'assurer la libre disposition des terrains nécessaires à l'aménagement de la future liaison routière Marly-Matran, au sens des articles 33 et 34 de la loi du 15 décembre 1967 sur les routes (LR).

La zone réservée sera rendue publique par publication dans la Feuille officielle n°47 du **24 novembre 2017**, annonce au pilier public et dépôt du plan et rapport explicatif aux Secrétariats communaux de Hauterive et Marly, où ces documents pourront être consultés (art. 33 al. 2, 3 LR).

A cet effet, vous trouverez, en annexes, un plan de situation échelle 1:2'000, un rapport explicatif, ainsi qu'une copie de la publication dans la Feuille officielle, relatifs à l'objet cité en titre.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous adresse, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-François Steiert
Conseiller d'Etat, Directeur

Annexe(s)

- 1 plan de situation
- 1 rapport explicatif
- 1 copie de la publication FO

Communication(s)

au Service des ponts et chaussées (SPC) avec 3 dossiers de plans, à charge pour lui de transmettre une copie du présent courrier :

- à la Préfecture de la Sarine, Grand-Rue 51, 1700 Fribourg
- au Service de la Mobilité (SMo), céans
- au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), céans
- au Service de l'agriculture (SAGri), céans
- au Service du cadastre et de la géomatique (SCG), céans
- au Service des Ponts et chaussées (SPC), Section ERO, Contrôleur des routes de l'arrondissement 1, céans
- au Service des Ponts et chaussées (SPC), Section ERO, Contrôleur des routes de l'arrondissement 3, céans



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Direction de l'aménagement, de l'environnement et
des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 36 04, F +41 26 305 36 09
www.fr.ch/daec

Réf : DC/mb

Recommandée

Administration communale de Marly
Route de Fribourg 9
Case postale 63
1723 Marly 1

Fribourg, le 23 novembre 2017

Réseau routier cantonal

Marly, Nouvelle liaison routière Marly-Matran – Fixation d'une zone réservée

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions vous informe de sa volonté de publier la fixation d'une zone réservée en vue d'assurer la libre disposition des terrains nécessaires à l'aménagement de la future liaison routière Marly-Matran, au sens des articles 33 et 34 de la loi du 15 décembre 1967 sur les routes (LR).

La zone réservée sera rendue publique par publication dans la Feuille officielle n°47 du **24 novembre 2017**, annonce au pilier public et dépôt du plan et rapport explicatif aux Secrétariats communaux de Marly et Hauterive, où ces documents pourront être consultés (art. 33 al. 2, 3 LR).

A cet effet, vous trouverez, en annexes, un plan de situation échelle 1:2'000, un rapport explicatif, ainsi qu'une copie de la publication dans la Feuille officielle, relatifs à l'objet cité en titre.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous adresse, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'assurance de ma considération distinguée.


Jean-François Steiert
Conseiller d'Etat, Directeur

Annexe(s)

- 1 plan de situation
- 1 rapport explicatif
- 1 copie de la publication FO

Communication(s)

- au Service des ponts et chaussées (SPC) avec 3 dossiers de plans, à charge pour lui de transmettre une copie du présent courrier :
- à la Préfecture de la Sarine, Grand-Rue 51, 1700 Fribourg
 - au Service de la Mobilité (SMo), céans
 - au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), céans
 - au Service de l'agriculture (SAgri), céans
 - au Service du cadastre et de la géomatique (SCG), céans
 - au Service des Ponts et chaussées (SPC), Section ERO, Contrôleur des routes de l'arrondissement 1, céans
 - au Service des Ponts et chaussées (SPC), Section ERO, Contrôleur des routes de l'arrondissement 3, céans